



## **Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2324 du 12 décembre 2017, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique de revente ROSATE 360 TF*

*de la société* ALBAUGH UK Ltd  
*enregistrée sous le* n°2018-1024

*Considérant le non renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence MONOSATE G (AMM n°2170873) le 29 novembre 2019.*

*Considérant qu'en conséquence, les conditions mentionnées aux articles 29 du règlement (CE) n°1107/2009 et D253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas respectées.*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas renouvelée en France.

AVIS DE RETRAIT D'UN PRODUIT

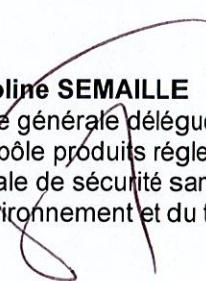
Informations générales sur le produit	
Nom du produit	ROSATE 360 TF
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	ALBAUGH UK Ltd 1 Northumberland Avenue Trafalgar Square, London WC2N 5BW, ROYAUME-UNI
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	485,8 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 360 g/L de glyphosate)
Numéro d'intrant	858-2016.01
Numéro d'AMM	2170905
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	29/11/2019
Date limite pour la vente et la distribution	29/05/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	29/11/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0578 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le,

**29 NOV. 2019**

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)